

Annexe Collectivité de rattachement : Région Ile-de-France

Références (délibérations du Conseil régional d'Ile-de-France) :

- Délibération n° CR 23-14 du 24/02/2014,
 - Délibération n° CP 14-294 du 10/04/2014,
 - Délibération n° CP 2018-541 du 21/11/2018 modifiant la délibération n° CP 16-362 du 12/07/2016,
 - Délibération n° CP 2021-372 du 22/09/2021,
 - Article 5 de la délibération n° CP 2022-130 du 23 mars 2022,
 - Arrêté n° 2022-077 du 7 avril 2022,
 - Article 9 de la délibération n° CP 2022-205 du 20 mai 2022,
 - Article 4 de la délibération n° CP 2022-300 du 7 juillet 2022,
- relatifs à la réforme du service public de la restauration scolaire des lycées publics d'Ile-de-France, à l'évolution de la politique de restauration scolaire dans les lycées publics et à l'actualisation des tarifs de restauration.

Service « vie de l'élève » (VE) :

La budgétisation de la compensation régionale versée aux EPLE dans le cadre de la réforme du service public de la restauration scolaire (EquiTables), ainsi que celle des dépenses et recettes de la restauration, voir le « Règlement régional de la restauration scolaire - Année 2022-2023 » en ligne sur le site <http://lycees.iledefrance.fr>

Service de restauration et d'hébergement (SRH) :

Conformément aux articles L213-2 (collèges) et L214-6 (lycées, EREA, ERPD) du code de l'éducation, la collectivité territoriale de rattachement est compétente en matière de restauration.

Les tarifs de restauration et d'hébergement et les instructions de la Région Ile-de-France relatives au SRH sont précisées dans le « Règlement régional de la restauration scolaire - Année 2022-2023 » en ligne sur le site <http://lycees.iledefrance.fr>.

Il est important de noter que la budgétisation de la compensation régionale versée aux EPLE dans le cadre de la réforme du service public de la restauration scolaire (EquiTables) doit se faire dans le service général Vie de l'élève (VE).

Identification des recettes et des dépenses :

Les codes d'activités commençant par 2 sont créés à l'initiative de la collectivité de rattachement et destinés au report d'informations notamment des activités qu'elle finance.

Vous trouverez ci-après les codes activité préconisés par la Région Ile-de-France pour le budget 2023.

Dotations et subventions de la collectivité de rattachement :

Les instructions et recommandations de la Région Ile-de-France concernant la dotation globale de fonctionnement, ainsi que tout autre concours financier général ou spécifique sont précisés dans le « Dossier d'accompagnement à l'élaboration du budget 2023 » disponible sur le site <http://lycees.iledefrance.fr>.

Documents à transmettre aux autorités de contrôle :

En plus des documents réglementaires listés dans la Notice technique commune de préparation budgétaire, la Région Ile-de-France demande également la transmission de la Fiche de synthèse budgétaire 2023 ci-après.

IMPORTANT : Les eple préparant leur budget dans GCF doivent utiliser la Fiche budgétaire GFC.

Les eple construisant leur budget sous Op@le doivent utiliser la Fiche budgétaire OPALE.

Cette fiche, envoyée aux eple par mail en format Excel (version GFC ou version OPALE), est à retourner à la Région en format Excel à l'adresse DGFL@iledefrance.fr. Elle doit être jointe, en format .PDF, via Dém'Act, à l'acte « Budget initial – acte transmissible du CA ».

LISTE DES CODES D'ACTIVITE RECOMMANDES PAR LA REGION

NB : Un même code d'activité pourra être employé pour suivre les dépenses et les recettes de l'année ; afin de distinguer les reliquats de recette dans le budget, il est proposé d'ajouter la lettre « R » à la fin des codes d'activité réservés à la collectivité.

origine financement	codification activité (max. 8 caractères) (4 caractères max. réservés à la collectivité territoriale)	Descriptif de la dépense et/ou recette
0	DGFxxxx	Dotation globale de fonctionnement (recette)
0	FCFxxxx	Dotation fonds commun de fonctionnement (recette)
0	CHAxxxx	Chauffage (dépense)
0	GAZxxxx	Gaz hors chauffage (dépense)
0	ELExxxx	Electricité hors chauffage (dépense)
0	EAUxxxx	Eau (dépense)
0	IMPxxxx	Impôts et taxes (dépense)
0	CFAxxxx	CFA participation aux charges communes
0	GRExxxx	GRETA participation aux charges communes
0	CMIXxxxx	Cité mixte participation aux charges communes
0	EMOxxxx	EMOP participation aux charges communes
0	APAxxxx	Autres participations aux charges communes
0	LOVxxxx	Produits de location, ventes d'objets confectionnés
0	DENxxxx	Achats de denrées (restauration)
0	TARExxxx	Produit tarifs élèves (restauration)
0	TARCxxxx	Produit tarifs commensaux (restauration)
2	BAExxxx	Budget d'autonomie éducative des lycées franciliens (dépense et recette) *
2	BAERxxxx	Reliquat du budget d'autonomie éducative des lycées franciliens (dépense et recette)
2	PExxxx	Politiques éducatives régionales : parcours européens (dépense et recette)
2	PERxxxx	Reliquat des politiques éducatives régionales : parcours européens (recette)
2	RERxxxx	Reliquat des politiques éducatives régionales : réussite pour tous (recette)
2	Tlxxxx	Politiques éducatives régionales : TICE (dépense et recette)
2	TIRxxxx	Reliquat des politiques éducatives régionales : TICE (recette)
2	PRxxxx	Politiques éducatives régionales : presse (dépense et recette)
2	PRRxxxx	Reliquat des politiques éducatives régionales : presse (recette)
2	ALRxxxx	Reliquat des politiques éducatives régionales : actions lycéennes (recette)
2	AYRxxxx	Reliquat des politiques éducatives régionales : alycce (recette)
2	MLRxxxx	Reliquat de la politique MLDS (antérieur à 2022) (recette)
2	ACxxxx	Politiques éducatives régionales : accompagnement des élèves de 3 ^e vers le lycée ou le CFA (dépense et recette)
2	ACRxxxx	Politiques éducatives régionales : accompagnement des élèves de 3 ^e vers le lycée ou le CFA (recette)
2	OMxxxx	Politiques éducatives régionales : olympiades des métiers (dépense et recette)
2	OMRxxxx	Reliquat des politiques éducatives régionales : olympiades des métiers (recette)
2	EOxxxx	Contrôles techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (dépense et recette)
2	EORxxxx	Reliquat des contrôles techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (recette)
2	TMxxxx	Travaux de maintenance (dépense et recette)
2	TMRxxxx	Reliquat des travaux de maintenance (recette)
2	TExxxx	Travaux d'entretien (fonctionnement) (dépense et recette)
2	TERxxxx	Reliquat des travaux d'entretien (fonctionnement) (recette)
2	ECxxxx	Travaux effectués au titre du dispositif Eco-responsables (dépense et recette)
2	ECRxxxx	Reliquat des travaux effectués au titre du dispositif Eco-responsables (recette)
2	MRxxxx	Travaux effectués au titre des mesures de rentrée (dépense et recette)
2	MRRxxxx	Reliquat des travaux effectués au titre des mesures de rentrée (recette)
2	SNxxxx	Travaux de sécurité ou remise aux normes (dépense et recette)
2	SNRxxxx	Reliquat des travaux de sécurité ou remise aux normes (recette)
2	Slxxxx	Travaux de sécurité anti-intrusion (dépense et recette)
2	SIRxxxx	Reliquat des travaux de sécurité anti-intrusion (recette)
2	FUxxxx	Travaux effectués avec attribution d'un fonds d'urgence (dépense et recette)
2	FURxxxx	Reliquat des travaux effectués avec attribution d'un fonds d'urgence (recette)
2	AHxxxx	Travaux d'accessibilité handicap (dépense et recette)
2	AHRxxxx	Reliquat des travaux d'accessibilité handicap (recette)
2	TRxxxx	Travaux demi-pension ou internat (hébergement-restauration) (dépense et recette)
2	TRRxxxx	Reliquat des travaux demi-pension ou internat (hébergement-restauration) (recette)

* cf. rapport CR 2019-038 du 19/09/2019

Liste des codes d'activité dans le cadre de la réforme budgétaire et comptable des lycées - budget EPLE 2023

origine financement	codification activité (max. 8 caractères) (4 caractères max. réservés à la collectivité territoriale)	Descriptif de la dépense et/ou recette
2	ERxxxx	Équipement au titre des mesures de rentrée (dépense et recette)
2	ERRxxxx	Reliquat d'équipement au titre des mesures de rentrée (recette)
2	MOxxxx	Équipement mobilier (dépense et recette)
2	MORxxxx	Reliquat d'équipement mobilier (recette)
2	MPxxxx	Équipement matériel pédagogique (dépense et recette)
2	MPRxxxx	Reliquat d'équipement matériel pédagogique (recette)
2	MIxxxx	Équipement matériel informatique (dépense et recette)
2	MIRxxxx	Reliquat d'équipement matériel informatique (recette)
2	LOxxxx	Équipement logiciels (dépense et recette)
2	LORxxxx	Reliquat d'équipements logiciels (recette)
2	HRxxxx	Équipement demi-pension ou internat (hébergement-restauration) (dépense et recette)
2	HRRxxxx	Reliquat d'équipement demi-pension ou internat (hébergement-restauration) (recette)
2	MSRxxxx	Reliquat d'aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires (recette)
2	EAxxxx	Aide régionale à l'équipement pré bac (dépense et recette)
2	EARxxxx	Reliquat d'aide régionale à l'équipement pré bac (recette)
2	EBxxxx	Aide régionale à l'équipement post bac (dépense et recette)
2	EBRxxxx	Reliquat d'aide régionale à l'équipement post bac (recette)
2	FCxxxx	Aide régionale aux frais de concours (dépense et recette)
2	FCRxxxx	Reliquat d'aide régionale aux frais de concours (recette)
2	DARxxxx	Reliquat d'aide régionale demi-pension pré bac (recette)
2	DBRxxxx	Reliquat d'aide régionale demi-pension post bac (recette)
2	RRxxxx	Reversement sur recettes restauration (RRR) (dépense)
2	FHxxxx	Cotisation au Fonds commun régional des services d'hébergement (FCRSH) (dépense)
2	SFHxxxx	Subvention du Fonds commun régional des services d'hébergement (FCRSH) (recette)
2	SFHRxxxx	Reliquat de subvention du Fonds commun régional des services d'hébergement (FCRSH) (recette)
2	QFxxxx	Compensation régionale au titre de la tarification de la restauration scolaire au quotient familial (dépense et recette)
2	QFRxxxx	Reliquat de la compensation régionale au titre de la tarification de la restauration scolaire au quotient familial (recette)
2	TRSxxxx	Subvention d'équilibre résultant d'un tarif de référence spécifique (dépense et recette)
2	TRSRxxxx	Reliquat de subvention d'équilibre résultant d'un tarif de référence spécifique (recette)
2	TRCxxxx	Subvention d'équilibre pour les commensaux (recette) * NOUVEAU
2	COVIxxxx	Reliquat subvention exceptionnelle liée au COVID

Pôle Lycées - Service Dotations de fonctionnement des établissements		Fiche budgétaire 2023 (*)			GFC	Région iledeFrance	
(*) La fiche en format Excel vous est envoyée par la boîte mail DGFL@iledefrance.fr : elle doit être complétée et retournée à la Région en format Excel à la même adresse mail. Puis envoyée en format pdf aux 2 autorités de contrôle : Rectorat / Région, via l'application Dém'Act et accompagnera ainsi le budget primitif dans l'acte "Budget initial" - acte transmissible du CA.							
Identification de l'établissement							
Code UAI							
Nom Lycée							
Adresse		Code postal :		Commune :			
Budget 2023							
Adopté (o/n) <small>(liste déroulante)</small>		IMPORTANT : les cellules sur fond pointillé sont verrouillées. Merci de ne pas les déverrouiller.					
Votes pour							
Votes contre							
Abstentions							
Effectifs Lycée		2022/2023	2021/2022	Différence			
Externes				0			
Nombre d'élèves inscrits à la demi-pension				0			
Internes				0			
Totaux Lycéens		0	0	0			
Effectifs collégiens				0			
Chauffage P1							
Géré par la Région ? (oui/non/partiellement) <small>(liste déroulante)</small> :							
Types de chauffage <small>(liste déroulante)</small> :							
Gaz		Electricité :					
Fuel		Chauffage urbain					
Autres							
Participations aux charges communes des services et/ou organismes hébergés							
UFA / CFA (Oui/Non)		2023	2022	Greta (O/N)	2023	2022	
Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %) :				Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %) :			
Montant (en €)				Montant (en €)			
Cité mixte (O/N)		2023	2022	EMOP* (O/N)	2023	2022	
Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %) :				Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %) :			
Montant (en €)				Montant (en €)			
Effectifs collégiens 2022-2023		0	0	* Equipe mobile d'ouvriers professionnels			
Autres services ou organismes hébergés :					2023	2022	
Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %)							
Montant (en €)							
Fonds de roulement net global							
Montant du fonds de roulement net global (FRNG) au dernier compte financier 2021 (a)							2 décimales
Total des prélèvements autorisés en 2022 (b)							
Montant du FRNG prévisionnel au 31/12/2022 (a)-(b)					0,00		automatique
Prélèvement proposé au BP 2023					0,00		saisir en 1er
<i>Dont pour le fonctionnement</i>							saisir en 1er
<i>Dont pour l'investissement</i>							
Montant du FRNG estimé après le BP 2023					0,00		
Présentation synthétique du Budget Fonctionnement							
BUDGET FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGFL)</i>	Résultat/Déficit	Part en % des dépenses du service général	(*) Services généraux : saisir page 2 en premier, les infos seront rapatriées automatiquement	
Activités Pédagogiques (*)	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!		
Vie de l'Elève (*)	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!		
Administration et Logistique (*)	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!		
Total Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!		pour info: DGFL notifiée=
Détail des services spéciaux					Part en % des dépenses des services spéciaux	écart éventuel=	0,00
Service Restauration et Hébergement				0,00			
Bourses Nationales				0,00			
Autre service spécial 1				0,00			
Autre service spécial 2				0,00			
Total Services spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!		
Total Budget Fonctionnement/Résultat ou Déficit	0,00	0,00	0,00	0,00			
Section d'investissement							
Rappel : Si vous disposez d'un budget d'investissement, la saisie de cette section est obligatoire							
	Emplois			Ressources			
Dépenses d'investissement		Subvention d'investissement Région					
		Taxe d'apprentissage					
		Autres					
		Financement par excédent du fonctionnement budget N (CAF)					
		Prélèvement sur fonds de roulement					
Opérations d'investissement propres au service restauration hébergement*							
Dépenses d'investissement		Subvention d'investissement Région					
		Subvention d'investissement autres					
		Autres					
		Financement par excédent du fonctionnement budget N (CAF)					
		Prélèvement sur fonds de roulement					
Total des emplois	0,00	Total des ressources					0,00
* Si le service restauration et hébergement est géré en service spécial, les dépenses d'investissement peuvent être identifiées par un code activité.							

L'équilibre des contributions entre services								
DEPENSES libellé	Montant	RECETTES libellé	Montant					
6588 - SRH		7588 du SRH	0,00					
6588 - EMOP		7588 de l'EMOP	0,00					
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00					
Ecart	0,00							
BUDGET 2023 - Services généraux (AP, VE, ALO)								
AP - Activités pédagogiques								
Dépenses		BP 2023	BP 2022	Recettes	BP 2023	BP 2022	saisir en 1er	
Total des dépenses				Dotation globale de fonctionnement				
				Contributions entre services de l'établissement (compte 7588)				
				Contributions des budgets annexes, du service formation continue (ex:GRETA CFA - comptes 7586 - 7587)				
				Subventions spécifiques : code 1 Etat & code 0 Union Européenne				
				Subventions spécifiques (code 2)				
				Participation des familles				
				Taxe d'apprentissage				
				Autres financements				
Total dépenses AP		0,00	0,00	Total recettes AP	0,00	0,00		
Résultat/Déficit AP (recettes - dépenses)		0,00	0,00					
VE - Vie de l'élève								
Dépenses		BP 2023	BP 2022	Recettes	BP 2023	BP 2022		
Total des dépenses				Dotation globale de fonctionnement				
				Subventions spécifiques (code 1)				
				Compensation régionale OF (code 2)				
				Autres subventions spécifiques (code 2)				
				Autres financements				
Total dépenses VE		0,00	0,00	Total recettes VE	0,00	0,00		
Résultat/Déficit VE (recettes - dépenses)		0,00	0,00					
ALO - Administration et logistique								
Dépenses		BP 2023	BP 2022	Recettes	BP 2023	BP 2022		
Chauffage P1 (électricité, gaz, autres)				Dotation globale de fonctionnement				
Electricité (hors chauffage)				Participation aux charges communes (Restauration)				
Gaz (hors chauffage)				Participation aux charges communes (collège)				
Eau				Participations aux charges communes (UFA ou CFA)				
Autres charges				Participations aux charges communes (GRETA)				
Sous-total Viabilisation		0,00	0,00	Participation aux charges communes (EMOP)				
Travaux				Participation aux charges communes (Autres organismes hébergés)				
CTO, CEO				Recettes neutralisant les dépenses des agences comptables				
Autres charges d'entretien				Subventions spécifiques (code 2)				
Sous-total Entretien		0,00	0,00	Produits de location				
Impôts et taxes				Autres				
Autres charges d'administration				Neutralisation des amortissements				
Sous-total Administration		0,00	0,00					
Dotations aux amortissements								
Provisions								
Total dépenses ALO		0,00	0,00	Total recettes ALO	0,00	0,00		
Résultat/Déficit ALO (recettes - dépenses)		0,00	0,00					
Total Dépenses des services généraux		0,00	0,00	Total Recettes des serv.généraux	0,00	0,00		
Résultat/Déficit SG (recettes - dépenses)		0,00	0,00					
CAF ou IAF (Services généraux)		0,00	0,00					
Gestion de la restauration								
Type de restauration (Production / Office de réchauffage / Cuisine centrale / Accueil par une autre structure) (liste déroulante) :								
Nom de la structure d'accueil :								
Mode de gestion (Régie / Marché Public / Délégation de service public) (liste déroulante) :								
En cas de Marché ou Délégation : Préciser le nom du prestataire :								
					2023	2022		
Taux de charges de fonctionnement voté par le Conseil d'Administration RESTAURATION en %								
Taux de charges de fonctionnement voté par le Conseil d'Administration INTERNAT 1 en %								
Taux de charges de fonctionnement voté par le Conseil d'Administration INTERNAT 2 en %								
Montant (en €) reversé en ALO (ne pas saisir)								
					0,00	0,00		
Détail des dépenses de restauration et d'hébergement								
(uniquement Restauration si l'identification des charges et des produits liée à la restauration est possible)								
Dépenses		BP 2023	BP 2022	Recettes	BP 2023	BP 2022		
Coût des denrées				Produits tarification élèves				
Reversement sur Recettes Restauration (RRR)				Produits tarification commensaux				
FCRSH				Subvention Région (subv équilibre...)				
Participation aux charges communes des services généraux (fluides, produits d'entretien...)				Subvention Etat				
Autres charges : contrat d'entretien....				Autres recettes				
Total dépenses Restauration & hébergement		0,00	0,00	Total recettes Restauration & hébergement	0,00	0,00		
Résultat/Déficit (recettes - dépenses)		0,00	0,00					

Pôle Lycées - Service Dotations de fonctionnement des établissements		Fiche budgétaire 2023 (*)		OP@LE	Région Île de France	
(*) La fiche en format Excel vous est envoyée par la boîte mail DGFL@iledefrance.fr : elle doit être complétée et retournée à la Région en format Excel à la même adresse mail. Puis envoyée en format pdf aux 2 autorités de contrôle : Rectorat / Région, via l'application Dém'Act et accompagnera ainsi le budget primitif dans l'acte "Budget initial" – acte transmissible du CA.						
Identification de l'établissement						
Code UAI						
Nom Lycée						
Adresse		Code postal :		Commune :		
Budget 2023						
Adopté (o/n) <small>(liste déroulante)</small>						IMPORTANT : les cellules sur fond pointillé sont verrouillées. Merci de ne pas les déverrouiller.
Votes pour						
Votes contre						
Abstentions						
Effectifs Lycée	2022/2023	2021/2022	Différence			
Externes						0
Nombre d'élèves inscrits à la demi-pension						0
Internes						0
Totaux Lycéens	0	0				0
Effectifs collégiens						0
Chauffage P1						
Géré par la Région ? (oui/non/partiellement) <small>(liste déroulante)</small> :						
Types de chauffage <small>(liste déroulante)</small> :						
Gaz		Electricité :				
Fuel		Chauffage urbain				
Autres						
Participations aux charges communes des services et/ou organismes hébergés						
UFA / CFA (Oui/Non)		2023	2022	Greta (O/N)	2023	2022
Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %) :				Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %) :		
Montant (en €)				Montant (en €)		
Cité mixte (O/N)		2023	2022	EMOP* (O/N)	2023	2022
Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %) :				Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %) :		
Montant (en €)				Montant (en €)		
Effectifs collégiens 2022-2023		0	0	* Equipe mobile d'ouvriers professionnels		
Autres services ou organismes hébergés (hors SRH) :						
Participation au fonctionnement général (charges communes) (dont ALO) (en %) :					2023	2022
Montant (en €)						
Fonds de roulement net global						
Montant du fonds de roulement net global (FRNG) au dernier compte financier 2021 (a)						
Total des prélèvements autorisés en 2022 (b)						
Montant du FRNG prévisionnel au 31/12/2022 (a)-(b)					0,00	
Prélèvement proposé au BP 2023					0,00	automatique
<i>Dont pour le fonctionnement</i>						saisir en 1er
<i>Dont pour l'investissement</i>						saisir en 1er
Montant du FRNG estimé après le BP 2023					0,00	
Présentation synthétique du Budget Fonctionnement						
BUDGET FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	dont dotation globale de fonctionnement (DGFL)	Résultat/Déficit	Part en % des dépenses du service général	(*) Services généraux : saisir page 2 en premier, les infos seront rapatriées automatiquement
Activités Pédagogiques (*)	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	
Vie de l'Élève (*)	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	
Administration et Logistique (*)	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	
Total Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	pour info: DGFL notifiée=
Détail des services spéciaux						montant à saisir:
Service Restauration et Hébergement			0,00	0,00	Part en % des dépenses des services spéciaux	écart éventuel= 0,00
Autre service spécial 1				0,00		
Autre service spécial 2				0,00		
Autre service spécial 3				0,00		
Total Services spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	
Total Budget Fonctionnement/Résultat ou Déficit						
	0,00	0,00		0,00		
Capacité d'autofinancement (CAF) ou Insuffisance d'autofinancement (IAF) (donnée à renseigner)						
Section d'investissement						
Rappel : Si vous disposez d'un budget d'investissement, la saisie de cette section est obligatoire						
		Emplois			Ressources	
Dépenses d'investissement		Subvention d'investissement Région				
		Taxe d'apprentissage				
		Autres				
		Financement par excédent du fonctionnement budget N (CAF)				
		Prélèvement sur fonds de roulement				
Opérations d'investissement propres au service restauration hébergement*						
Dépenses d'investissement		Subvention d'investissement Région				
		Subvention d'investissement autres				
		Autres				
		Financement par excédent du fonctionnement budget N (CAF)				
		Prélèvement sur fonds de roulement				
Total des emplois		0,00		Total des ressources		0,00

* Si le service restauration et hébergement est géré en service spécial, les dépenses d'investissement peuvent être identifiées par un code activité.

L'équilibre des contributions entre services							
DEPENSES libellé	Montant	RECETTES libellé	Montant				
6087 - EMOP		7087 de l'EMOP	0,00				
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00				
Ecart	0,00						
BUDGET 2023 - Services généraux (AP, VE, ALO)							
AP - Activités pédagogiques							
Dépenses	2023	2022	Recettes	2023	2022	saisir en 1er	
Total des dépenses			Dotation globale de fonctionnement				
			Autres subventions d'étab publics (eple sur double site & dcf collèges en cmr)				
			Contributions formation continue et apprentissage entre etabl (cptes 74456 & 74457)				
			Subventions spécifiques : code 1 Etat & code 0 Union Européenne				
			Subventions spécifiques (code 2)				
			Participation des familles				
			Taxe d'apprentissage				
			Autres financements				
Total dépenses AP	0,00	0,00	Total recettes AP	0,00	0,00		
Résultat/Déficit AP (recettes - dépenses)	0,00	0,00					
VE - Vie de l'élève							
Dépenses	2023	2022	Recettes	2023	2022		
Total des dépenses			Dotation globale de fonctionnement				
			Subventions spécifiques (code 1)				
			Compensation régionale QF (code 2)				
			Autres subventions spécifiques (code 2)				
			Autres financements				
Total dépenses VE	0,00	0,00	Total recettes VE	0,00	0,00		
Résultat/Déficit VE (recettes - dépenses)	0,00	0,00					
ALO - Administration et logistique							
Dépenses	2023	2022	Recettes	2023	2022		
Chauffage P1 (électricité, gaz, autres)			Dotation globale de fonctionnement				
Electricité (hors chauffage)			Participation aux charges communes (collège)				
Gaz (hors chauffage)			Participations aux charges communes (UFA ou CFA)				
Eau			Participations aux charges communes (GRETA)				
Autres charges			Participation aux charges communes (EMOP)				
Sous-total Viabilisation	0,00	0,00	Participation aux charges communes (Autres organismes hébergés)				
Travaux			Recettes neutralisant les dépenses des agences comptables				
CTO, CEO			Subventions spécifiques (code 2)				
Autres charges d'entretien			Produits de location				
Sous-total Entretien	0,00	0,00	Autres				
Impôts et taxes			Neutralisation des amortissements				
Autres charges d'administration							
Sous-total Administration	0,00	0,00					
Dotations aux amortissements							
Provisions							
Total dépenses ALO	0,00	0,00	Total recettes ALO	0,00	0,00		
Résultat/Déficit ALO (recettes - dépenses)	0,00	0,00					
Total Dépenses des services généraux	0,00	0,00	Total Recettes des serv.généraux	0,00	0,00		
Résultat/Déficit SG (recettes - dépenses)	0,00	0,00					
CAF ou IAF (Services généraux)	0,00	0,00					
Ventilation des participations aux charges communes en euros (Op@le)							
	EPLE	Restauration					
Chauffage (P1)	0,00						
Electricité (hors chauffage)	0,00						
Gaz (hors chauffage)	0,00						
Eau	0,00						
Autres charges de viabilisation	0,00						
Travaux	0,00						
CTO, CEO	0,00						
Autres charges d'entretien	0,00						
Autres charges d'administration	0,00						
TOTAL / %	#DIV/0!	#DIV/0!					
Gestion de la restauration							
Type de restauration (Production / Office de réchauffage / Cuisine centrale / Accueil par une autre structure) (liste déroulante) :							
Nom de la structure d'accueil :							
Mode de gestion (Régie / Marché Public / Délégation de service public) (liste déroulante) :							
En cas de Marché ou Délégation : Préciser le nom du prestataire :							
				2023	2022		
Taux de charges de fonctionnement voté par le Conseil d'Administration RESTAURATION en %							
Taux de charges de fonctionnement voté par le Conseil d'Administration INTERNAT 1 en %							
Taux de charges de fonctionnement voté par le Conseil d'Administration INTERNAT 2 en %							
Détail des dépenses de restauration et d'hébergement							
Dépenses	2023	2022	Recettes	2023	2022		
Coût des denrées			Produits tarification élèves				
Reversement sur Recettes Restauration (RRR)			Produits tarification commensaux				
FCRSH			Subvention Région (subv équilibre...)				
Charges de fonctionnement (fluides, produits d'entretien...)			Subvention Région CTO / CEO				
Charges SSI (Internat exclusivement)			Dotations Région SSI (incluse dans la DGFL)				
Autres charges : contrats d'entretien...			Dotations Forfait internat (incluse dans la DGFL)				
Autres charges d'administration			Subvention Etat				
			Autres recettes				
Total dépenses Restauration & hébergement	0,00	0,00	Total recettes Restauration	0,00	0,00		
Résultat/Déficit (recettes - dépenses)	0,00	0,00					

NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR LA FICHE

La fiche budgétaire permet d'avoir une présentation synthétique du budget des EPLE, des outils d'appréciation sur leur situation financière d'une manière générale, et notamment lors des demandes de dotation complémentaire (fonds commun de fonctionnement DGFL, maintenance immobilière, fonds d'urgence...).

IMPORTANT : Cette année, la fiche budgétaire est déclinée spécialement pour Op@le.

Celle-ci est aussi envoyée à la boîte mail de votre chef d'établissement, au format Excel, à partir de la boîte mail dédiée de la Région, DGFL@iledefrance.fr. Ceci permet au gestionnaire de l'établissement de la compléter puis de la retourner à la même boîte mail Région.

1 – Syntaxe du **Nom** attribué au **fichier Excel** de la fiche budgétaire :

CodeUAINomdulycéeCommune

Ex : 0750647WTURGOTPARIS3.xls
772228DJEANVILARMEAUX.xls

2 – Dans l'**objet** du mail adressé à DGFL@iledefrance.fr, indiquer le **code UAI**, le **nom de votre lycée**, **ainsi que la commune** pour permettre l'identification rapide de votre établissement lors de la réception des messages par la Région.

Ex : **objet** : 0750647WTURGOTPARIS3 - *puis...*fiche budgétaire, questions relatives à la DGFL...

3 – A signaler : les cellules sur fond pointillé contiennent des formules et sont verrouillées. Il ne faut en aucun cas les déverrouiller.

4 - Cette fiche comprend les informations suivantes à saisir :

- **L'identification de l'établissement**
- **Les conditions de vote du budget de votre établissement**
- **L'évolution des différents effectifs d'une année à l'autre**
- **Le type de chauffage avec gestion par la Région ou non**

« Géré par la Région ? »

Dans le cadre du double objectif de mise en application du Plan Climat et de maîtrise du coût de l'énergie par la baisse du coût d'achat et la modération de la consommation, la Région procède à une reprise en direct des marchés de chauffage et de l'électricité des EPLE en Ile-de-France.

- **Les participations aux charges communes de service et/ou des organismes hébergés**

Les services spéciaux et/ou les budgets annexes versent aux services généraux du budget principal (notamment pour le service ALO) une participation aux charges communes correspondant aux charges générées par l'utilisation des locaux de l'établissement support.

- **Le fonds de roulement net global (FRNG) estimé après le BP 2023**

à signaler : saisir d'abord la partie prélevée pour la section fonctionnement et celle pour la section investissement, le prélèvement effectué pour l'équilibre du Budget 2023 se fera automatiquement.

Il s'agit de déterminer le nouveau fonds de roulement net global (FRNG) après l'élaboration du budget 2023, tenant compte :

- des résultats du dernier compte financier 2021

- diminués des prélèvements de DBM de l'exercice 2022
- et éventuellement du prélèvement effectué pour l'équilibre du budget 2023 qui doit distinguer la partie prélevée pour la section fonctionnement et celle pour la section investissement

- **La présentation synthétique du budget de fonctionnement**

à signaler :

pour les services généraux : saisir d'abord la structure des services généraux page 2, les totaux AP, VE et ALO s'inscriront automatiquement dans cette présentation synthétique en Dépenses et en Recettes ;

pour les services spéciaux : les montants sont à saisir.

- une section fonctionnement : fonctionnement courant de l'établissement qui retrace les activités principales de l'établissement :
 - *service général « activités pédagogiques » codifié AP :*
 - Dépenses et recettes relatives à l'enseignement initial, à la formation continue et à l'apprentissage, aux stages et périodes de formation en entreprises, aux voyages scolaires et sorties pédagogiques.
 - *service général « vie de l'élève » codifié VE :*
 - Dépenses et recettes relatives à l'amélioration de la vie des élèves et des étudiants, aux actions visant la santé et la citoyenneté et aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales, à l'exception des bourses nationales.
Important : La prise en charge budgétaire de la **compensation régionale au titre de la tarification de la restauration scolaire au quotient familial fait l'objet d'une inscription dans le service « Vie de l'élève »** du budget général de l'établissement (codification 2QF en dépenses et en recettes).
 - *service général « administration et logistique » codifié ALO :*
 - Dépenses et recettes relatives à la viabilisation, au fonctionnement, à l'entretien général et à l'administration de l'EPL. Il comprend les opérations de sorties d'inventaire des immobilisations, d'amortissements, de provisions et de reprise de dotations.
 - *services spéciaux qui identifient les activités annexes mises en œuvre :*
 - nécessaires pour isoler des dépenses et des recettes du fonctionnement général de l'EPL,
 - exemples : bourses nationales (sauf Op@le), service de restauration et d'hébergement, services mutualisés comme la gestion des payes.

La colonne « recette ... (DGFL) » donne une information complémentaire sur la répartition de la DGFL dans les recettes par service, laquelle peut être budgétisée dans un seul service ou répartie entre les trois services généraux (AP, VE et ALO). Pour les EPL sous Op@le, la part DGFL concernant les dotation SSI et dotation Forfait Internat (codifiées ODGF) peut être budgétisée au SRH.

CAF ou IAF (section de fonctionnement) : le montant à saisir provient de votre document BP 2023, résultant d'un calcul automatique de votre logiciel de préparation budgétaire GFC ou Op@le.

- **Le financement des investissements**

- une section investissement : opérations affectant la composition du patrimoine. Elle retrace les investissements effectués et leur mode de financement.

- L'établissement peut distinguer les investissements réalisés pour la restauration et l'hébergement dans le tableau (des codes d'activité Région appropriés sont disponibles – voir tableau page 9-10).

- **L'équilibre des contributions entre services**

Il s'agit notamment des contributions du SRH aux services généraux. Les contributions entre services généraux sont prohibées, l'équilibre de ceux-ci s'appréciant globalement.

Elles sont identifiées en dépenses par le code d'activité obligatoire 0CINTxxxx (domaine et 4 derniers caractères selon le tableau des codes activité recommandés par la Région) et inscrites en recettes sur le service auquel elles contribuent au compte 7588. Les totaux des dépenses codifiées 0CINT et des recettes au compte 7588 doivent être strictement égaux sur l'ensemble du budget.

Pour les EPLE passant sous OPALE, se référer à la circulaire budgétaire Rectorat / Région.

- **La structure du budget des services généraux**

Dépenses

Pour le service ALO, les dépenses sont regroupées en rubrique :

Viabilisation

Chauffage P1 (électricité, gaz, autres)

Electricité (hors chauffage)

Gaz (hors chauffage)

Eau

Autres charges

Entretien

Travaux

CTO, CEO

Autres charges d'entretien

Administration

Impôts et taxes

Autres charges d'administration

Dotations aux amortissements

Provisions

CAF ou IAF (Services généraux) : Le montant est calculé automatiquement.

Recettes

Les recettes sont regroupées par service et par rubrique :

Dotation globale de fonctionnement

Subventions spécifiques (code 1) (recettes provenant de l'Etat et recettes provenant de l'Union Européenne codifiées 0 dans votre budget)

Subventions spécifiques (code 2) (recettes spécifiques provenant de la Région et d'autres collectivités)

Compensation régionale au titre de la tarification de la restauration scolaire au quotient familial (code 2)

Participation des familles

Taxe d'apprentissage

Produits de location

Participation aux charges communes (Restauration et hébergement) (sauf budgets Op@le)

Participation aux charges communes (collège)

Participation aux charges communes (UFA ou CFA)

Participation aux charges communes (GRETA)

Participation aux charges communes (EMOP)
Participation aux charges communes (Autre organismes hébergés)
Agence comptable (et toutes recettes neutralisant (finançant) les dépenses budgétisées)
Autres financements
Neutralisation des amortissements

- **Fiche budgétaire Op@le uniquement : Ventilation des participations aux charges communes en euros**

La ventilation des charges de fonctionnement général (colonne EPLE) est alimentée automatiquement par les montants indiqués dans le détail du service général ALO.
Les charges de fonctionnement spécifiques au SRH (colonne Restauration) sont à inscrire.

- **La gestion de la restauration**

Taux de charges de fonctionnement : il s'agit du taux voté par le Conseil d'Administration concernant la restauration, et celui concernant l'hébergement pour les EPLE ayant un internat.

Afin de connaître la fourchette des taux préconisée par la Région, ainsi que les informations complémentaires permettant de renseigner le tableau « Détail des dépenses de restauration et hébergement » :

- Se référer au « Règlement régional de la restauration scolaire - Année 2022-2023 » disponible sur le site lycéees.iledefrance.fr.

Important :

- 1- La prise en charge budgétaire de la **compensation régionale au titre de la tarification de la restauration scolaire au quotient familial fait l'objet d'une inscription dans le service « Vie de l'élève » du budget général de l'établissement** (codification 2QF en dépenses et en recettes)
- 2- **La dépense « Reversement sur Recettes Restauration » fait l'objet d'une inscription au service SRH** (codification 2RR).

Le montant (en €) reversé en ALO (*ne pas saisir*) **sera repris automatiquement du tableau « Détail des dépenses de restauration et d'hébergement »**, ligne « Participation aux charges communes des services généraux (fluides, produits d'entretien...) », une fois renseigné par vos soins. **Cela ne concerne pas les budgets Op@le.**

Fiche budgétaire Op@le uniquement :

L'élaboration du budget sous Op@le ayant pour principale modification l'absence de contribution entre services (0CINT/6588 - 7588), la fiche budgétaire « Op@le » intègre les éléments suivants dans la gestion de la restauration :

En recettes :

Il convient dorénavant de distinguer les subventions CTO/CEO concernant le SRH des autres subventions Région (en code 2).

Pour les internats uniquement, il est autorisé de budgétiser la part de DGFL relative aux « dotation SSI » et « dotation Forfait internat » indiquées précisément dans la notification de la DGFL 2023, et codifiée 0DGF.

En dépenses, les charges relatives au fonctionnement sont détaillées comme suit :

Charges de fonctionnement (fluides, produits d'entretien...)

Charges SSI (Internat exclusivement)

Autres charges : contrats d'entretien... (dont les CTO/CEO)

Autres charges d'administration

Les montants de ces charges de fonctionnement sont à reporter dans le tableau « Ventilation des participations aux charges communes en euros (Op@le) ».

